

LOCN'ES - ACTIVITES



L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de six administrateurs au minimum, et dont le nombre maximum varie en fonction du nombre d'adhérent inscrits durant la saison sportive de l'assemblée générale (6 Administrateurs maximum de

0 à 150 adhérents, 10 Administrateurs maximum de 150 à 250 adhérents...)

Ces administrateurs sont élus par l'Assemblée générale ordinaire pour une durée de 2 années entières et consécutives, à main levée, à la majorité relative des membres actifs présents et, le cas échéant, représentés

[📄 Télécharger le fichier.pdf» \(2.5 Mo\)](#)